

AVIS

Objet: Commune de Mersch – Remise en état et stabilisation du talus du cours d'eau « Mamer » à Schoenfels.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 10 juillet 2025, réf EAU-AUT-25-0260, concernant la remise en état et stabilisation du talus du cours d'eau « Mamer » à Schoenfels est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 23 juillet au 31 août 2025 inclus.

Mersch, le 22 juillet 2025
le secrétaire, le bourgmestre,

